

## CONDITIONS DU PLAN DE PAIEMENT SPÉCIAL (« PPS »)

Lorsque vous acceptez une offre de PPS, ce dernier est assujéti aux conditions énoncées dans le présent document et dans votre convention de titulaire de carte de crédit La Baie d'Hudson.

<b>Durée du PPS</b>	<input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/> 24 mois
<b>Type de PPS et paiement mensuel aux termes du PPS</b>	<p><input type="checkbox"/> <b>Plan de paiement à versements égaux</b> : Le paiement mensuel aux termes de votre PPS équivaut au solde initial aux termes du PPS divisé par le nombre de mois de votre PPS.</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Plan de paiement flexible</b> : Le versement mensuel de votre PPS équivaut à <b>1 %</b> du solde initial de votre PPS.</p> <p>Le solde initial aux termes du PPS comprend le montant de l'achat (taxes incluses), en plus des frais de livraison et des frais de PPS (s'il y a lieu).</p> <p>Le paiement mensuel aux termes de votre PPS est inclus dans le paiement minimum exigible chaque mois pour votre compte. Vous n'avez donc pas à payer ces deux montants séparément. Votre paiement minimum exigible chaque mois est indiqué sur votre relevé mensuel.</p> <p><b>Veillez noter</b> que le paiement minimum sur votre compte sera toujours d'au moins <b>10 \$</b>, à moins que votre nouveau solde total soit inférieur à <b>10 \$</b>.</p>
<b>Frais du PPS</b>	<p><b>0 \$</b> sur le plan de paiement à versements égaux ou sur le plan de paiement flexible d'une durée de <b>6</b> mois</p> <p><b>79 \$</b> sur le plan de paiement flexible d'une durée de <b>12</b> mois</p> <p><b>99 \$</b> sur le plan de paiement flexible d'une durée de <b>24</b> mois</p> <p>Les frais sont imputés à la date à laquelle votre PSS est inscrit au compte.</p> <p>Les frais peuvent être réduits si une offre promotionnelle est disponible. Ils seront communiqués au moment de la présentation de l'offre.</p> <p><b>Aucuns frais ne s'appliquent aux plans qui proviennent du Québec.</b></p>
<b>Taux d'intérêt annuel aux termes du PPS</b>	Aucun intérêt ( <b>0 %</b> ) ne s'applique au solde de votre PPS entre la date de la transaction et la date d'échéance de votre PPS.

### FOIRE AUX QUESTIONS

#### Q. Quand mon PPS arrivera-t-il à échéance?

R. Votre PPS expirera lorsque vous en aurez payé la totalité du solde ou à la date d'échéance du PPS (selon la première éventualité).

#### Q. Dois-je payer des intérêts sur un achat effectué aux termes d'un PPS?

R. Vous n'aurez pas à payer d'intérêts sur un achat effectué aux termes d'un PPS avant la date d'échéance de ce dernier. Lorsque votre PPS expirera et à compter de la période de facturation suivant la date à laquelle le dernier paiement mensuel aux termes du PPS est exigible, tout solde résiduel sera traité comme un achat normal et sera assujéti au taux d'intérêt applicable

aux achats portés à votre compte à ce moment-là. Assujettis à toute période sans intérêt et tout délai de grâce applicables, les intérêts applicables au solde résiduel seront calculés à partir de la date d'échéance de votre PPS, jusqu'à ce que vous ayez payé la totalité du solde.

***Veillez noter** que même si vous n'avez pas à payer d'intérêts sur un achat effectué aux termes d'un PPS avant la date d'échéance de ce dernier, vous devez continuer de payer votre nouveau solde courant chaque mois au plus tard à la date d'échéance du paiement pour bénéficiaire de la période sans intérêt et du délai de grâce applicables à vos autres achats.*

### **Q. Puis-je payer à l'avance et en tout temps le solde résiduel de mon PPS?**

**R.** Oui. Vous pouvez payer à l'avance, en tout temps, tout montant du solde résiduel de votre PPS sans frais ni pénalité. Cependant, conformément à votre convention, les paiements en excédent du montant de votre paiement minimum seront appliqués aux soldes de votre relevé mensuel, en commençant par le solde associé au taux d'intérêt annuel le plus élevé, puis aux autres soldes par ordre décroissant selon les taux d'intérêt annuels qui s'y appliquent. Si vous ne payez pas la totalité des soldes assujettis aux taux d'intérêt les plus élevés, vous ne pourrez pas payer le montant de votre PPS en entier.

### **Q. Puis-je retourner les achats effectués dans le cadre d'un PPS?**

**R.** Les achats effectués dans le cadre d'un PPS sont assujettis à la politique habituelle en matière de retour de marchandises, telle qu'elle est décrite sur votre reçu. Les frais de PPS, s'il y a lieu, ne seront remboursés que si la totalité des marchandises achetées dans le cadre du PPS est retournée.

### **Q. Puis-je obtenir des points Primes La Baie d'Hudson sur un achat effectué aux termes d'un PPS?**

**R.** Vous pouvez obtenir des points sur les achats effectués aux termes d'un PPS conformément aux conditions du programme Primes La Baie d'Hudson.

### **Q. Peut-on se servir d'un PPS pour tout type d'achat?**

**R.** Les PPS sont offerts pour certains achats qui atteignent un montant préétabli et qui sont portés à la carte MasterCard<sup>MD</sup> La Baie d'Hudson ou à la carte de crédit La Baie d'Hudson. La Baie d'Hudson se réserve le droit de limiter l'utilisation d'un PPS à des rayons désignés.

### **Q. Où puis-je obtenir de plus amples renseignements?**

**R.** Rendez-vous à un magasin La Baie d'Hudson ou Déco Découverte pour en savoir plus sur les offres de PPS et le programme Primes La Baie d'Hudson. Pour toute autre question concernant votre compte ou votre PPS, veuillez appeler le service à la clientèle au 1-866-640-7858 si vous êtes titulaire de la carte MasterCard La Baie d'Hudson ou au 1-800-263-2599 si vous êtes titulaire de la carte de crédit La Baie d'Hudson.